CAc restreint du 12/03/2024

Nota bene : seuls les comptes rendus officiels, validés par le CAc, font foi.

Examen des primes PCA et RIPEC2

- PCA pour personnel hospitalier et enseignants
- possibilité de convertir en décharge
- mensualisation, désormais (réajustement possible en fin d'année en cas de décharge)
- cadrage national (par ex. plafond VP niveau 1 à 18000€)
- VP niveau 1 : 7 VP statutaires, 3 autres également ; 14000€ / an
- VP niveau 2 : VP fonctionnels ou "délégués" ; 2700-8000€ / an
- chargés de mission : 2700€ à 7000€ / an
- multiple de $43.50 \in (\text{donc nombre d'heures x } 43.50 \in)$
- possibilité de cumul dans le même établissement (si autre établissement, non), dans la limite du plafond indiqué par l'état

Avancement des EC

- 1ère phase : avis "très favorable", "favorable", "réservé" sur la base de critères liés à l'investissement au titre de la pédagogie et de l'administration (pas recherche) pour envoi au CNU
- critères UniCA pour ces avis : à rendre publics les critères
- risque sinon de type "délit d'initié" (aux élus de faire la pédagogie pour éviter l'autocensure)
- 2ème phase : retour (avant l'été) après examen par CNU pour éventuelle promotion locale
- les critères demandant une « combinaison » de plusieurs investissements poussent un peu à cette concentration
- risque : un petit nombre de gens concentrent trop de choses (au détriment de leur recherche)